



CICF SNCE

WWW.ERGONOMIE-SNCE.FR

PRÉSENTATION

Depuis 1998, CICF SNCE (Syndicat national des conseils en ergonomie) est le seul syndicat français représentant la profession du conseil en ergonomie.

CICF SNCE a pour objectif :

- de promouvoir l'activité de conseil en ergonomie et la synergie entre les différents métiers du conseil en entreprise,
- de stimuler les échanges entre les cabinets-conseils,
- d'appuyer et de défendre ses adhérents dans l'exercice de leur activité professionnelle et auprès des pouvoirs publics,
- de promouvoir l'utilisation des connaissances actuelles sur le fonctionnement de l'homme et des organisations au service des entreprises.



LES MISSIONS

CICF SNCE regroupe des cabinets-conseils en ergonomie réalisant un chiffre d'affaires majoritairement dans le domaine du conseil en ergonomie et disposant de professionnels qualifiés et reconnus par les instances nationales et internationales (notamment ARTEE).

Les cabinets-conseils en ergonomie apportent une expertise complémentaire à celles des autres structures existantes telles l'ANACT/ARACT, l'AGEFIPH ou encore les CRAM-CNAM/INRS.

LES SECTEURS D'INTERVENTION

Les cabinets-conseils en ergonomie interviennent dans des domaines divers :

- assistance à la gestion de projets technologiques ou organisationnels,
- aménagement du temps de travail,
- assistance à la conception architecturale,
- assistance à la conception d'installations industrielles, de systèmes informatiques, de produits, d'équipement et de procédures,
- prévention des risques, santé, handicap et travail,
- assistance à la conception de postes et d'espaces de travail,
- gestion des compétences, assistance à la conception de plans et de contenus de formation.

LES MEMBRES

Les cabinets-conseils en ergonomie apportent une expertise professionnelle indépendante auprès des entreprises (secteur public, secteur privé). Ils prennent en compte les questions sur :

- les conditions de travail : pénibilité, nuisances, stress,
- la gestion du personnel : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, plan de formation,
- la prévention des risques, l'hygiène et la sécurité,
- la fiabilité et la performance des systèmes complexes : compétences et moyens de travail, règles et procédures, la qualité.



NOUS REJOINDRE...

En rejoignant le syndicat professionnel CICF SNCE vous pourrez agir pour la pérennisation de vos activités, voire les élargir ou les améliorer dans l'intérêt commun de la profession afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients. Par ailleurs, faire valoir son appartenance à un organisme professionnel connu constitue une référence pour le client.

Pour adhérer, il vous faut choisir le ou les syndicats qui correspond(ent) le mieux à vos activités. Pour cela :

- soit vous êtes encore indécis et vous pouvez télécharger notre dossier d'information,
- soit vous êtes déjà convaincu de la nécessité de rejoindre la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France et nous vous invitons à utiliser le formulaire de demande de dossier d'admission sur le site www.cicf.fr

COORDONNÉES :



CICF SNCE – 4, avenue du Recteur Poincaré – 75782 Paris cedex 16
Tél. : 33 (0)1 44 30 49 30 – Fax : 33 (0)1 40 50 92 80 – E-mail : snce@cicf.fr
www.ergonomie-snce.fr – www.cicf.fr